



## COMMUNE D'EVOLENE

### PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

#### Légende

Degrés de sensibilité :

2

Zone du centre des villages

#### A titre indicatif :

Aire forestière

Monuments culturels dignes de protection :

Patrimoine architectural

Intégration au site

- Objet bénéficiant d'une protection particulière (art 18 LC)
- Procédure d'inventaire communal (art 12 et suivant OLC)

#### Zone de dangers :

Avalanches

Danger fort

Danger moyen

Danger faible



Echelle : 1:2'000

0 25 50 100 Mètres

VILLETTAZ

Date : 15.04.2014

Plan N° 1028 / 0002-1

AZUR Roux et Rudaz sàrl

Aménagement du territoire en zones urbaines et rurales

Rue du Scex 16B 1950 Sion Tél. 027/323.02.06 Fax 027/323.02.07 info@azur-sarl.ch www.azur-sarl.ch

Décision du Conseil Municipal, en date du :

le Président

le Secrétaire

12-09-2003  
27-06-2012

Approbation par l'Assemblée Primaire, en date du :

le Président

le Secrétaire



Homologation par le Conseil d'Etat, en date du :

23-05-2007  
26-08-2009  
08-05-2013

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 22 mai 2007  
16 aout 2009 et 8 mai 2013  
Droit de sceau: Fr. 1.-

L'atteste:

